



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE



Monsieur le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Service CIDDAE / Pôle AE
69453 LYON cedex 06

Saint-Flour, le 27 février 2019

Réf. : PJ/BE/FM n°19-368
Affaire suivie par : Florent Marjou
Service Développement Territorial
☎ 04 71 60 53 73 - ✉ f.marjou@saintflourco.fr

Lettre recommandée avec AR

Objet : Extension de la zone artisanale de Neuvéglise
Recours gracieux relatif à la décision n°2018-ARA-KKP-1679
P.J. : étude d'incidence environnementale

Monsieur le Préfet,

Saint-Flour Communauté est maître d'ouvrage du projet d'extension de la zone d'activités de Neuvéglise, située sur la commune de Neuvéglise sur Truyère. Ce projet se situe en zone constructible à vocation d'activités de la carte communale dont la révision a été approuvée par délibération de la communauté de communes en date du 28 juin 2017 et par arrêté préfectoral du 14 novembre 2017.

En effet, la carte communale a été mise en révision afin de permettre l'installation de nouvelles activités et d'étendre de nouveaux secteurs destinés à l'activité économique.

Pour cela, une étude d'incidence environnementale a été réalisée par le cabinet Alter éco en 2017. Ses conclusions ont permis d'affirmer que le zonage de la carte communale révisé ne présente aucune incidence directe ou indirecte sur les Zones de Protection Spéciale (Z.P.S) ou sur la Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C).

Or, à la lecture de votre décision en date du 14 janvier 2019 ci-dessus référencée, vous soumettez ce projet à évaluation environnementale en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

Dans ces conditions, je sollicite par la présente le réexamen de notre dossier déposé le 10 Décembre 2018 afin que vous puissiez reconsidérer votre position sur la nécessité de soumettre ce projet à une évaluation environnementale considérant que l'étude d'incidence a été réalisée et qu'une seconde évaluation environnementale aboutirait aux mêmes conclusions.

Espérant que ma demande reçoive votre assentiment, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Le Président,
SAINT-FLOUR
Pierre JARLIER



Village d'entreprises • Z.A. du Rozier-Coren • 15100 Saint-Flour
Tél. +33 (0)4 71 60 56 80 • Fax +33 (0)4 71 60 43 07 • contact@saintflourco.fr

www.saint-flour-communaute.fr